

Dispositif A Tire d'Aile - Aide individuelle aux loisirs par l'échange - Adoption du projet - Demande de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : En séance du 15 mai 1995, le Conseil Municipal avait mis en place pour l'été 95 un dispositif d'aide aux projets des jeunes 16-25 ans «A Tire d'Aile».

Partant du constat des difficultés financières rencontrées par des jeunes pour accéder à des loisirs ou à des projets autonomes de départ en vacances, il proposait la prise en charge par la Ville d'une dépense concourant à la réalisation d'un projet en échange de la participation du bénéficiaire à un chantier d'entretien de l'environnement proposé par le service Espaces Verts et encadré par l'association ECHEL (nettoyage de forêts, sentiers de randonnées...). Plus de 60 jeunes ont ainsi bénéficié de ce dispositif pendant l'été.

La Maison Pour Tous de Montrapon a poursuivi cette expérience à la rentrée à partir de chantiers proposés par des partenaires : Téléthon, Marché de Noël, Restaurants du Coeur, CTB...

Dernièrement 30 jeunes Bisontins sont intervenus dans ce cadre pour l'organisation du Salon de la Jeunesse.

Il est proposé désormais d'installer un dispositif permanent baptisé «A Tire d'Aile» (Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange) en conservant le principe initial et les règles de fonctionnement, mais en apportant une aide sous forme d'attribution de chèques- vacances acquis auprès de l'Union Nationale des Chèques-Vacances.

La gestion générale du programme sera assurée par la Ville - Service Politique de la Ville et s'appuiera sur le réseau des animateurs de quartier, des éducateurs et des associations partenaires.

L'inscription des jeunes sera faite dans les équipements de quartier. Il leur sera proposé de participer suivant un planning établi à un chantier d'intérêt général dans la limite de 5 demi-journées de 4 heures ou équivalent.

En échange de cette participation attestée à un chantier, ils bénéficieront d'une aide sous forme de chèques-vacances sur la base de 100 F par demi-journée de 4 heures.

Chaque participation fera l'objet d'une convention entre le jeune, le responsable du chantier et la Ville.

Les chèques-vacances seront remis par la Recette Municipale sur présentation de la convention signée. Les chantiers peuvent être de nature diverse. Ils seront recherchés dans des secteurs ne concernant pas les activités économiques ou les chantiers de formation ou d'insertion professionnelle. Ils devront permettre une valorisation des jeunes participants. Ils pourront être attribués par différents maîtres d'ouvrage : Ville, organismes logeurs publics, collectivités, associations, commerçants, entreprises.

Les donneurs d'ouvrage devront assurer l'encadrement du chantier et l'assurance des participants. Pour les maîtres d'ouvrage à caractère commercial, il pourra leur être demandé une participation financière égale au montant de l'aide aux jeunes apportée par la Ville.

Pour 1996, le dispositif «A Tire d'Aile» pourra concerner 300 jeunes pour un total de 1 500 demi-journées réalisées notamment dans des chantiers déjà prévus avec les services de la Ville : espaces verts, voirie, nettoyage des berges du Doubs...

Le budget total de cette opération est évalué à 350 000 F.

Dépenses :

- aide aux jeunes 1 500 x 100 =	150 000 F
- coût achat chèques-vacances (1%)	1 500 F
- encadrement et logistique chantiers	126 000 F
- communication	10 000 F
- administration	50 000 F
- assurance	12 500 F

	350 000 F

Recettes :

- Ville de Besançon BP 96	100 000 F
- Participation du budget des MPT	70 000 F
- Etat Contrat de Ville	80 000 F
- Département	30 000 F
- FAS	20 000 F
- CAF	50 000 F

	350 000 F

Cette action est inscrite au programme 1996 du Contrat de Ville et la Ville sollicite la participation de différents partenaires.

La participation financière de la Ville de 170 000 F est inscrite au budget primitif 1996 sur les crédits du service Politique de la Ville et des équipements de quartier.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le projet et les règlements du dispositif «A Tire d'Aile»,

- autoriser M. le Maire à :

. solliciter les aides de l'Etat, du Conseil Général, du Fonds d'Action Sociale et de la Caisse d'Allocations Familiales,

. signer la convention avec l'Union Nationale des Chèques-Vacances pour l'acquisition des chèques,

. signer les contrats avec les jeunes bénéficiaires.

M. THIRIET : Je voudrais ajouter que c'est une des priorités de la politique de la ville définie le 15 janvier, que ceci se fait après une première année qui a donné d'excellents résultats et que cela nous permet d'avoir avec les jeunes une relation à la fois éducative et contractuelle puisque le dispositif est signé par le jeune et par le Maire. Cette formule nous permet d'une part de diminuer la pression de jeunes qui arrivent sur les structures en disant «je veux ceci, je veux cela» sans contrepartie, et d'autre part de monter un projet d'aide qui peut ensuite être bénéfique pour d'autres projets.

Mme BULTOT : L'Adjointe à l'Environnement ne peut que se féliciter de cette initiative qui permet de relayer ce qui s'est fait déjà l'an dernier. En la matière, la continuité est un élément important pour que les citoyens puissent acquérir des comportements compatibles avec la préservation du milieu naturel.

Côté Ville, des efforts conséquents sont réalisés pour mettre en place des aménagements de loisirs et de tourisme mais force est de constater que toute une éducation à l'environnement est à faire et même si nous voyons, ici et là, des progrès, ils sont encore très insuffisants. Dans ce domaine, d'ailleurs depuis 1993 nous avons ouvert la petite école dans la forêt en juin 1996, c'est-à-dire trois ans plus tard, ce sera pas loin de 10 000 jeunes qui seront passés dans cette école et qui auront bénéficié d'une sensibilisation à l'environnement urbain. Les opérations «A Tire d'Aile» viennent utilement compléter notre dispositif de développement de ce que l'on appelle l'éco-citoyenneté.

En 1995, le Service des Espaces Verts avait proposé huit chantiers de nettoyage, d'élagage et de débroussaillage. Cette année, nous proposons à «A Tire d'Aile» douze chantiers. Alors, il est peut-être encore prématuré à notre niveau de tirer des conclusions définitives sur les retombées de ces chantiers mais ce que l'on peut dire, et c'est ce qu'a dit Maurice THIRIET, c'est que politiquement c'est intéressant. C'est un peu du donnant-donnant : les jeunes remplissent une tâche d'utilité sociale et écologique et en échange, ils reçoivent une rémunération qui leur permettra de réaliser un projet. Cette formule a comme intérêt de rompre avec l'assistantat. Elle valorise le jeune qui a le sentiment à juste titre d'être utile à la société. Elle crée des liens de camaraderie et elle évite peut-être à quelques jeunes de zoner. Donc on ne peut qu'applaudir. Je suis profondément convaincue que ce genre de travaux confiés aux jeunes contribuent de façon importante à leur faire respecter leur environnement. Par exemple, j'ai pu constater pas plus tard que la semaine dernière en me déplaçant avec le Comité de Quartier de Saint-Ferjeux que le petit bois du Stand, objet d'énormément de plaintes du point de vue de la propreté au printemps 1995, qui avait fait l'objet d'un chantier «A Tire d'Aile» avec les jeunes de la cité Pesty et le Comité de Quartier en été était actuellement parfaitement propre et parfaitement en état. Alors bien sûr, on ne peut pas généraliser mais voilà un exemple concret qui démontre qu'à partir du moment où on responsabilise les jeunes par rapport à leur environnement et en l'intégrant dans leur projet, on obtient des résultats qui sont surprenants.

M. DUMONT : C'est vrai que ce serait bien que les services puissent nous trouver des chantiers pour ces jeunes. 34 jeunes ont participé au salon de la jeunesse grâce à ce dispositif. Il faut qu'on poursuive dans la logique du relais jeunesse et la logique aussi travail/échange.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission Politique de la Ville et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 30 avril 1996.